

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 24 mars 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR LES MESURES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Monsieur le président, en vertu des dispositions du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles un rapport provisoire intitulé: Le développement hydro-électrique de la baie James, formulation des problèmes et recommandation des mesures de protection et d'amélioration de l'environnement.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA PROCÉDURE POUR L'ÉTUDE DE LA MESURE RELATIVE À LA GRÈVE DES DÉBARDEURS À VANCOUVER

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, par suite des grèves déclenchées par les débardeurs sur la côte du Pacifique, le gouvernement a décidé de présenter un projet de loi dont l'adoption, espère-t-il, sera expédiée par la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Je propose donc qu'un ordre de la Chambre soit adopté pour permettre dès maintenant la présentation d'un projet de loi. D'après cet ordre, le bill pourrait franchir n'importe quel nombre d'étapes au cours de la même séance, la deuxième lecture serait fixée à 4 heures cet après-midi, après quoi, il serait renvoyé au comité plénier. Lorsque la Chambre aura eu le temps d'examiner le bill à 4 heures, j'aurai peut-être d'autres requêtes à formuler.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, à propos de l'annonce que le leader de la Chambre a faite, nous voulons bien accéder à sa requête de faire diligence et j'espère que l'on nous remettra bien avant 4 heures des exemplaires du bill que nous devons examiner, comme il en a été convenu au cours des entretiens de ce matin.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, les entretiens entre les représentants des partis se sont déroulés dans le sens indiqué par le leader du gouvernement à la Chambre. Je puis dire que nous consentirions à ce que le bill soit présenté et lu pour la première fois maintenant. Nous consentirions aussi à ce que l'étude de la motion de deuxième lecture du bill et de renvoi au comité plénier commence à 4 heures.

Nous acceptons à condition que nous ayons d'ici quelques minutes des exemplaires du bill imprimés d'une façon ou d'une autre. Le leader du gouvernement à la Chambre fait signe que oui. Il nous faudra du temps pour étudier le bill. Tout autre consentement devra évidemment attendre jusqu'à 4 heures.

● (1410)

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, j'étais à la réunion des leaders ce matin et, au nom de mon parti, j'ai donné mon consentement pour que ce bill franchisse au plus tôt l'étape de la deuxième lecture pour ensuite être déferé au comité. J'espère que la Chambre continuera à approuver la demande du ministre.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Il y a deux choses que j'aimerais dire, pour la gouverne des députés, à propos de la distribution du bill. Je suis en mesure de confirmer que des exemplaires de la version anglaise du bill ont déjà été imprimés en nombre suffisant pour que chacun puisse avoir le sien. Les exemplaires de la version française sont en chemin, de sorte qu'il sera possible, espérons-nous, de faire droit à cette demande. Cependant, le consentement accordé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) diffère quelque peu de celui qu'espérait le président du Conseil privé (M. Sharp). Celui-ci avait en effet proposé un ordre qui permettrait au bill de franchir plus d'une étape aujourd'hui, ce qui signifie qu'il pourrait dépasser en un seul jour l'étape de l'étude en comité, et peut-être atteindre celle de la troisième lecture. Sauf erreur, le député de Winnipeg-Nord-Centre et ses collègues consentent seulement à ce que le bill parvienne cet après-midi à l'étape de l'étude en comité plénier. Ou consentent-ils, si la Chambre arrive à se mettre d'accord, à ce que le bill franchisse d'autres étapes?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pense avoir bien fait comprendre notre position, et je suis persuadé que le leader du gouvernement à la Chambre l'a bien comprise. Nous sommes d'accord pour aborder la deuxième lecture à 4 heures aujourd'hui, et pour étudier le bill en comité plénier immédiatement après la deuxième lecture. Mais nous ne consentons pas pour le moment à en hâter l'adoption davantage. Nous réservons notre décision tant que nous n'aurons pas pris connaissance du bill.

M. l'Orateur: Étant donné que l'ordre requiert le consentement unanime de la Chambre dès maintenant, l'ordre portera sur l'étude du bill à l'étape du comité plénier, comme l'a dit le président du Conseil privé. Si l'on s'entend sur ces conditions, il en sera ainsi ordonné. Est-on d'accord?